

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 4 DECEMBRE 2023**

**OBJET : Retrait de la délibération 552023 concernant la signature d'un avenant à la convention établie avec « Récréations artisans » pour la mise à disposition de l'ancienne école des Costes**

Le quatre décembre deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie d'Aubessagne, sous la présidence de M. ACHIN Richard, MAIRE  
Nb de membres en exercice : 16  
Secrétaire de séance : Sylvie GIRAUD  
Convocation en date du : 27 novembre 2023

**PRESENTS :** ACHIN Richard, BLANC Serge, BOYER-JOLY Gilbert, CATELAN Richard, CATELAN Thierry, GIRAUD Sylvie, GRAS Julien, GRIVEL Norbert, MAGNAN Richard, OLLIVIER Nathalie, PRAT Denis, ROCHAS Alain

**EXCUSES :** AUBERT Sylvain, BARBAN Daniel (pouvoir donné à ACHIN Richard), GALLAND Daniel, HELSEN Véronique

Monsieur le Maire rappelle que la délibération n°44/2023 du 19/08/2023 valide la mise à disposition de l'ancienne école des Costes pour l'association « Récréations artisans » du 1/10/2023 au 30/09/2024.

Monsieur le Maire revient sur la délibération n°55/2023 prise le 23/10/2023 pour instituer un forfait de 150€/mois lié aux charges locatives de novembre à mai.

La Présidente de l'association a souhaité renégocier le tarif voté lors du dernier CM. Monsieur le Maire propose de fixer un forfait de 100€/mois de novembre à mai pour permettre à l'association de faire face à l'ensemble de ses dépenses.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de retirer la délibération n°55/2023
- **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant à la convention (ci-joint) qui instaure un forfait de 100€/mois à payer par l'association « Récréations artisans » pour participer financièrement aux charges de chauffage, d'eau et d'électricité. Ce forfait sera appliqué de novembre 2023 à mai 2024.
- **DONNE** tous pouvoirs à M. le Maire pour signer les documents liés à la mise en œuvre de ce projet

Ainsi fait et délibéré, à Aubessagne, les jours mois et ans susdits.

LE MAIRE,  
Richard ACHIN



**COMMUNE d'AUBESSAGNE**

8 chemin derrière le Serre - 05800 AUBESSAGNE - Tel : 04 92 55 22 43

Mail: [mairie@aubessagne.fr](mailto:mairie@aubessagne.fr)

**AVENANT N°1**  
**MISE A DISPOSITION DE L'ASSOCIATION**  
**ASSOCIATION « RÉCRÉATIONS ARTISANATS »**

Entre :

- La commune d'Aubessagne, représentée par M. Richard ACHIN

Et

- L'Association bénéficiaire dénommée « **Récréations artisans** » dont le siège social est sis 110 allée des Mélèzes 05800 Saint-Firmin et dont l'objet est : « l'organisation d'expositions-ventes et marchés de créateurs ; gestion d'une boutique ; organisation d'ateliers d'initiation ou de perfectionnement à diverses techniques de créations artisanales ou de loisirs créatifs ; organisation de démonstration ou de visites d'ateliers ; mise en relation de créateurs et des acteurs du fait-main dans les Hautes-Alpes » et représentée par sa présidente, Mme Isabelle KERLOU.

Vu la délibération du conseil municipal n°44/2023 du 19/08/2023, **Il a été convenu ce qui suit :**

Une convention précisant les modalités de mise à disposition de l'ancienne école des Costes a été signée par les deux parties en date du 6 septembre 2023. Le présent avenant revient sur l'article 2 de la convention afin de préciser le coût des charges.

**Ceci exposé, il a été convenu ce qui suit :**

**1. Article à modifier du contrat**

**Article 2 :**

Cette mise à disposition est réalisée dans les conditions financières suivantes :  
L'association supportera l'ensemble des charges locatives incombant normalement au locataire (*chauffage, eau, électricité*). Pour cela, **un forfait de 100€ par mois sera appliqué du 1<sup>er</sup> novembre 2023 au 31 mai 2024.**

**2. Les autres clauses du contrat de bail demeurent sans changement.**

Cet avenant prend effet à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2023.

Fait en deux exemplaires originaux remis à chacune des parties,

Fait à Aubessagne, Le 29 novembre 2023

La Présidente de l'association

Le Maire  
Richard ACHIN



**COMMUNE d'AUBESSAGNE**

8 chemin derrière le Serre – Chauffayer - 05800 AUBESSAGNE - Tel : 04 92 55 22 43

Mail: [mairie@aubessagne.fr](mailto:mairie@aubessagne.fr)